



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

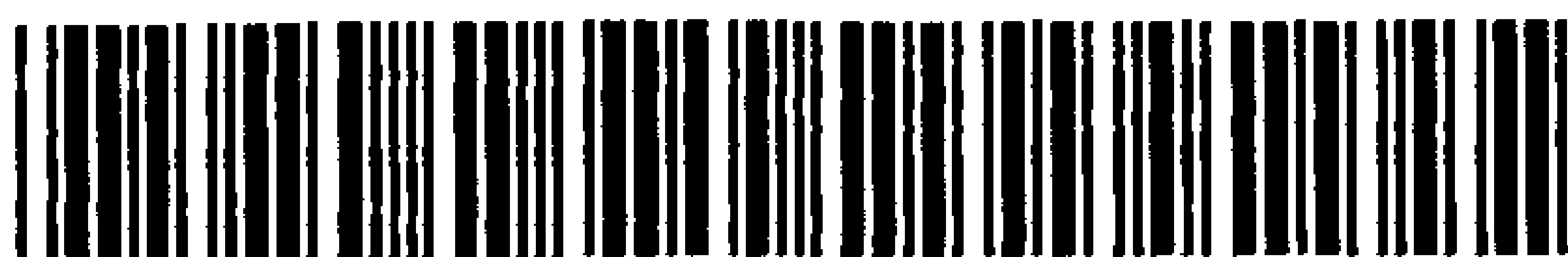
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 12277

Numéro SIREN : 413 630 062

Nom ou dénomination : MSC HOLDING SAS

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2015 sous le numéro de dépôt 79008



1507908101

DATE DEPOT : 2015-08-18

NUMERO DE DEPOT : 2015R079008

N° GESTION : 1997B12277

N° SIREN : 413630062

DENOMINATION : MSC HOLDING SAS

ADRESSE : chez Constructa 134 bd Haussmann 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2015/06/29

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : FIN DE MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE E'
RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPT
RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPT

85-29/06/15 CFL+RT+RS)

MSC HOLDING

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 225.000 €

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

18 AOUT 2015

Sous le N° :



R 079008

c/o CONSTRUCTA, 134 Boulevard Haussmann 75008 PARIS
RCS PARIS 413 630 062

97312277

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 JUIN 2015

L'an deux mille quinze,
Le 29 juin à 14 heures 30,

Sur convocation de Monsieur Mathieu Demontoy, Président de la Société MSC Holding SAS (ci-après la « Société »), les associés de la Société, la Société MSREF Promoreg B.V. représentée par ses directeurs, Monsieur Arno Kikkert et Monsieur Jan-Dries Mulder, ayant donné pouvoir à Monsieur ~~Wolpeta~~ et la Société Promoreg Investissements SAS représentée par Monsieur Marc Piétri, ayant donné pouvoir à Monsieur ~~Gadet~~, se sont réunis au 134 Bld Haussmann 75008 Paris, en assemblée générale ordinaire pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion du Président,
- rapport du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- examen et approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- quitus au Président,
- renouvellement du mandat des commissaires aux comptes,
- pouvoirs en vue des formalités.

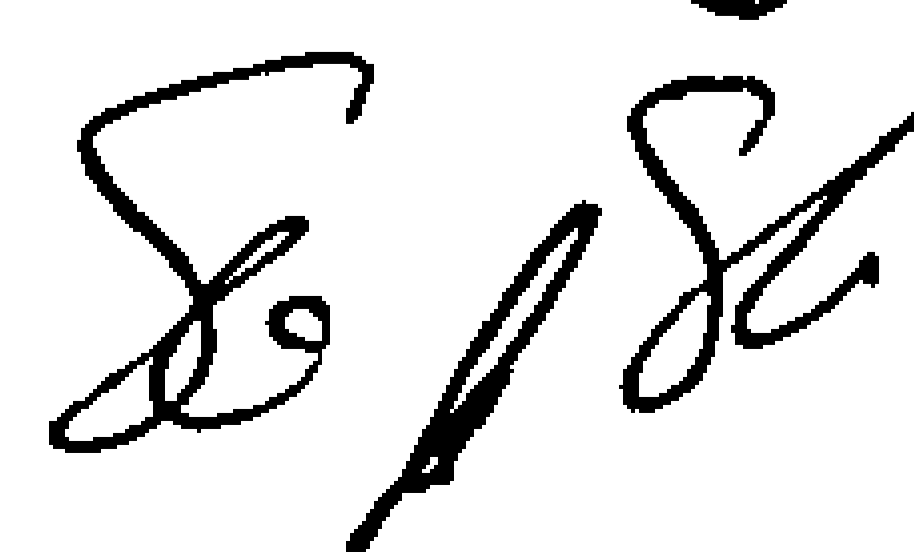
Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Demontoy préside l'assemblée en sa qualité de Président de la Société.

~~Monsieur~~ ^{Madame} Gadet assume les fonctions de Secrétaire.

Le Commissaire aux comptes titulaire de la Société, la société Ernst & Young Audit, représentée par Monsieur Jean-Philippe Bertin, dûment convoqué, est absent excusé.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les deux associés de la Société, possédant ensemble la totalité des actions composant le capital social de la Société, sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

A.D.


Les associés sur demande du Président reconnaissent avoir reçus toutes les informations nécessaires en temps utile en vue de la présente assemblée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- La copie des convocations à l'assemblée,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- le texte des projets de résolutions.
- Une copie des statuts de la Société,
- La feuille de présence.

Le Président donne lecture de son rapport à l'assemblée.

Après débats, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les projets de résolutions :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Société, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les rapports et comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, décide d'affecter au compte « Report à nouveau » le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014, se soldant par une perte de 146 257 €.

L'assemblée générale reconnaît qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois exercices précédents.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

*JG N.D.
2/2*

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant connaissance du rapport de gestion du Président faisant état des conventions visées par les dispositions des articles L.227-10 et suivants du Code de commerce et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, constate qu'aucune nouvelle convention n'a été conclue au cours de l'exercice.

L'assemblée générale approuve les conventions conclues antérieurement à cet exercice et qui se sont poursuivies au cours du présent exercice.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, en application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, prend acte de l'absence de dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39-4 de ce code.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, prend acte que le mandat de Philippe Deparis, co-commissaire aux comptes titulaire et de Philippe Murat, co-commissaire aux comptes suppléant est arrivé à expiration au 31 décembre 2013 et qu'il n'a pas été renouvelé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, prend acte que le mandat de Ernst & Young Audit, commissaire aux comptes titulaire et de Auditex, commissaire aux comptes suppléant arrive à expiration avec l'assemblée.

L'assemblée générale décide de renouveler leur mandat pour une période de six ans, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

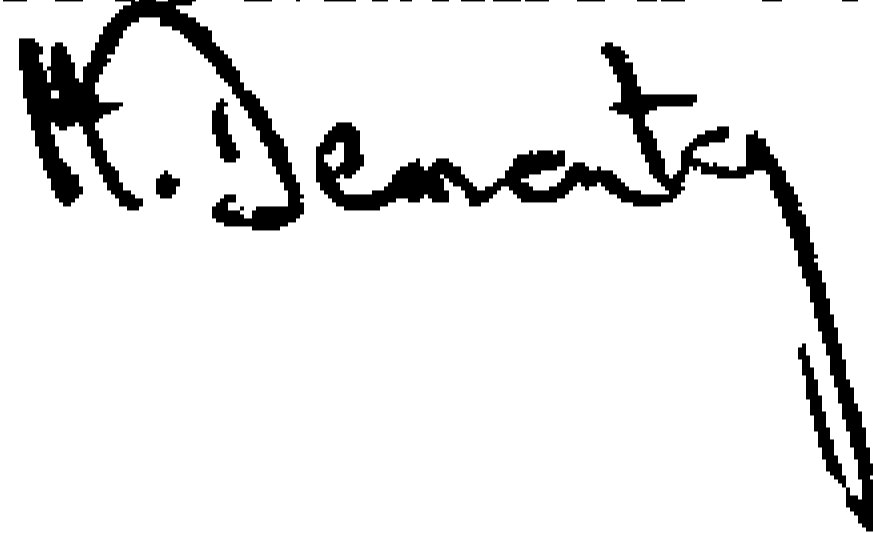
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, en vue de l'accomplissement, partout où besoin sera, de toutes formalités de dépôt au greffe et de publicité.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, le Secrétaire et les associés présents.

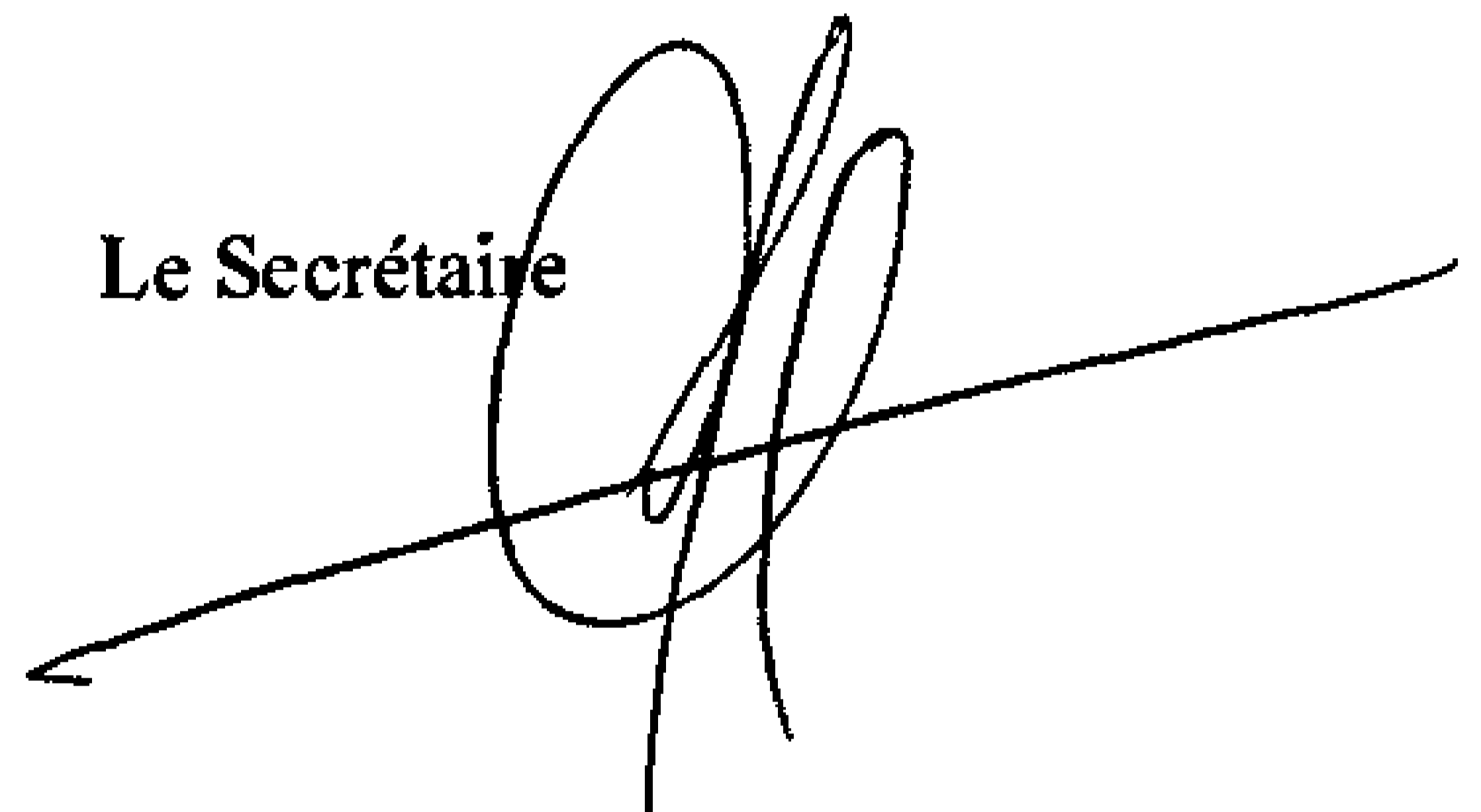
Le Président
Monsieur Mathieu Demontoy



Pour MSREF Promoreg B.V.
Monsieur Marcus Wolzfeld



Le Secrétaire



Pour Promoreg Investissements SAS
Monsieur Hedou Ghie GACHET

